



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE (CQSJB)
Sixième assemblée ordinaire du conseil d'administration (CA)
du lundi 25 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL

Assemblée ordinaire de novembre 2024 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 25 novembre 2024 au Centre culture et environnement Frédéric-Back (salle 322) et en ligne à 19 h 00

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - M. Anthony Cadoret | Administrateur, président |
| - Mme Marianne Charbonneau | Administratrice cooptée |
| - M. Mathieu Cormier | Administrateur |
| - M. Willem Fortin | Administrateur, secrétaire |
| - Mme Alexandra-Maude Grenier | Administratrice, trésorière (en ligne) |
| - Mme Isabelle Goarin | Administratrice |

IL Y A QUORUM.

Membre sans droit de vote :

- Mme Mélissa Coulombe-Leduc Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants

Excusés :

- Pascal Gobeil Administrateur

AUTRES PARTICIPANTS :

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes sont en ligne et 32 personnes assistent à l'assemblée en présence, ainsi que Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques de la Ville de Québec.

24-11-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Marianne Charbonneau constate le quorum et PROPOSE l'ouverture de la réunion à 19h00, DÛMENT APPUYÉ PAR M. Willem Fortin.

24-11-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Anthony Cadoret présente l'ordre du jour.

Il propose l'amendement de l'ordre du jour avec :

- le retrait du point de la cooptation du DG de la SDC.

- le retrait du point Rapport de consultation sur l'îlot Dorchester et l'ajout d'une résolution sur l'îlot Dorchester.

Résolution CQSJB 24-58

SUR PROPOSITION de Mme Marianne Charbonneau, DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Isabelle Goarin, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

M. Pierre Lanthier le nouveau Directeur général de la Société de Développement Commercial du Faubourg Saint-Jean-Baptiste prend la parole pour se présenter.

24-11-03 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 28 octobre 2024

M. Anthony Cadoret propose de retirer une phrase au point 24-10-04 - Consultation publique sur la modification du règlement sur l'hébergement touristique commercial.

Résolution CQSJB 24-59

SUR PROPOSITION de M. Pascal Gobeil DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Marianne Charbonneau IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique du 28 octobre 2024 tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

24-11-04 Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc

L'escalier du Faubourg

Mme Mélissa Coulombe-Leduc évoque la fermeture de l'escalier du Faubourg depuis vendredi dernier. Des inspections techniques sont en cours. L'ascenseur reste en fonctionnement.

Stationnement

Mme Mélissa Coulombe-Leduc annonce une rencontre lundi 2 décembre à 19h faisant suite à la [consultation de juin sur la politique de stationnement](#), afin de présenter des pistes de solutions.

Stratégie de sécurité routière 2025-2029

Une période de consultation va s'ouvrir pour la prochaine [stratégie de sécurité routière qui s'échelonne de 2025 à 2029](#). La Ville souhaite mettre l'emphase sur l'aménagement de milieux favorisant les déplacements des aînés. Une séance d'information est prévue le 4 décembre en ligne ainsi que deux ateliers d'échange en janvier.

Déneigement

Mme Mélissa Coulombe-Leduc informe que la ville se dote d'un nouvel outil pour aider les citoyens à suivre le déneigement en temps réel et en fonction des priorités : [info-Déneigement](#).

Rues partagées

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que le concept des rues partagées s'étend dans la ville de Québec avec les aménagements récents (St-Olivier, St-Gabriel, Philippe Dorval et des Zouaves). Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle le besoin d'éducation sur le fonctionnement d'une rue partagée.

24-11-05 Présentation de Mario Jobin sur l'analyse paysagère

Mario Jobin assure une présentation intitulée "Paysages urbains et percées visuelles, un patrimoine urbain à protéger". Il présente le concept de percée visuelle et son application à la Ville de Québec. Il détaille l'exemple de la rue Sainte-Ursule au sujet de laquelle il a réalisé une étude spécifique. Mario Jobin rappelle l'existence d'outils d'analyse visuels existants et pouvant être mobilisés dans le cadre d'étude de projets d'aménagement, comme l'îlot Dorchester. Dans le quartier Saint-Jean Baptiste, l'escalier du Faubourg et le parc Jean-Paul-L'Allier offrent les percées visuelles principales.

24-11-06 Période de questions du public

Îlot Dorchester

Plusieurs personnes expriment leurs réserves concernant le projet du groupe Trudel.

- Commentaire : Les conséquences du projet du groupe Trudel sur la perspective visuelle dans le quartier Saint-Jean-Baptiste sont importantes, réduisant particulièrement les perspectives visuelles jusqu'à la hauteur de la rue Saint-Gabriel. La personne rappelle l'impact du projet sur la valeur des propriétés, sur la qualité de vie et affirme qu'il sera important de traiter le sujet dans le cadre des réunions du quartier de Saint-Jean Baptiste.
- Commentaire : si ce projet est autorisé par la Ville, cela risque de créer un précédent et il sera difficile pour la Ville de refuser des projets futurs du même acabit.
- Commentaire : Une personne exprime ses préoccupations concernant le patrimoine immatériel et le patrimoine paysager de la ville, qui lui donne son caractère "humain".
- Question : une personne demande s'il est possible de réviser le PPU pour limiter le nombre d'étages et réduire les limites de hauteur des bâtiments.
- Question : comment se déroulera le processus d'approbation final de ce projet ?

> Retour Mme Mélissa Coulombe-Leduc : La rencontre du mois d'octobre avait pour objectif de présenter le projet et de recueillir les remarques et commentaires du public. Un rapport de consultation a été publié. Le conseil de quartier peut aussi se prononcer pour porter la voix des citoyens par voie de résolution. Le site est identifié pour être développé. Notamment dans un contexte de pénurie de logements estimé à un besoin de 80000 unités d'habitation.

- Commentaire : une citoyenne exprime son opposition au projet et craint des nuisances sonores
- Commentaire : un citoyen exprime ses craintes concernant la qualité de l'air dans le quartier.

> Retour Mme Mélissa Coulombe-Leduc qui siège sur le comité consultatif pour la qualité de l'air : elle assure que le quartier ne fait pas partie des zones où la qualité de l'air est la plus compromise. La qualité de l'air est typique pour un quartier de centre ville où les déplacements sont nombreux.

- Question : est-ce que le conseil de quartier représente de manière impartiale les citoyens qui possèdent des voitures et ceux qui n'en possèdent pas ?

> Retours : M. Anthony Cadoret rappelle que les membres du conseil sont engagés sur le CA à titre individuel. Mme Isabelle Goarin rappelle que la majorité des foyers dans le quartier ne possèdent pas de voiture. Elle affirme que le conseil porte une écoute attentive à tous les citoyens. M. Anthony Cadoret rappelle que [des consultations publiques concernant la question des stationnements](#) sont prévues et seront de meilleurs moments pour parler de cette question, à l'échelle de la ville et plus spécifiquement pour le quartier.

- Question : la ville de Québec a reçu 2,2 millions de dollars pour la décontamination de l'îlot Dorchester à travers le programme ClimatSol. Ce programme couvre entre 50% à 75% des coûts totaux. Est-ce la ville ou le promoteur privé qui doit apporter les fonds complémentaires ? Est-ce la ville ou le promoteur privé qui a porté la demande de subvention ?

> Mme Mélissa Coulombe-Leduc n'a pas la réponse et va faire un suivi

- Question : quel est le bon moyen aujourd'hui pour s'exprimer au sujet de l'îlot Dorchester ?

- > Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle les rencontres qui ont eu lieu et affirme que le conseil de quartier est une bonne instance pour s'exprimer
- > Mme Alexandra Mauger précise que d'autres consultations publiques seront prévues dans le cas où la ville envisagerait des modifications réglementaires
 - Commentaire : une personne rappelle que le conseil de quartier a le pouvoir d'infléchir certains projets immobiliers et il cite quelques exemples dont l'insertion du nouveau centre des congrès place Québec

24-11-07 Rapport des activités des comités

Verdissement et aménagement

Aucun point n'est abordé.

Mobilité et sécurité

Table de concertation vélo

Aucun point n'est abordé.

Projet de sécurité routière 2025

Résolution CQSJB 24-60 - Projet de sécurité routière 2025

SUR PROPOSITION DE WILLEM FORTIN, DÛMENT APPUYÉE PAR ISABELLE GOARIN, IL EST RÉSOLU de mandater Willem Fortin pour déposer, dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation et en respect de ses modalités, une demande de subvention à la Ville de Québec au montant de 6000 \$ conjointement avec le conseil d'établissement de l'École St-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 1

Mitigation du transit sur la rue Saint-Olivier

Résolution CQSJB 24-61 - Mitigation du transit sur la rue Saint-Olivier

SUR PROPOSITION DE ISABELLE GOARIN APPUYÉ PAR PASCAL GOBEIL, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de :

- Mettre en œuvre des mesures ambitieuses et concrètes d'atténuation du transit motorisé à l'entrée de la rue Saint-Olivier, tant en quantité qu'en vitesse;
- Veiller à ce que ces mesures assurent le maintien d'un environnement apaisé et sécuritaire, propice aux différents usagers de la voie publique, incluant les piétons, cyclistes et autres modes de transport actif.

Adopté à l'unanimité.

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 2

Qualité de vie

Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)

Willem Fortin rapporte que les citoyens membres du comité de vigilance des activités portuaires ont adopté une résolution visant à rejeter le principe du projet de QSL, même si le projet n'est pas encore officiellement déposé. Trois membres se sont abstenus.

L'îlot Dorchester

Résolution CQSJB-24-62 - Îlot Dorchester

SUR PROPOSITION DE WILLEM FORTIN DÛMENT APPUYÉ PAR MARIANNE CHARBONNEAU, IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER à la Ville de respecter minimalement le PPU en vigueur, notamment concernant la hauteur et le pourcentage d'aires vertes

DE DEMANDER à la Ville de faire pression afin de réduire le nombre de stationnements dans le projet du promoteur

DE DEMANDER à la Ville de faire pression afin d'augmenter la proportion de logements sociaux dans le projet du promoteur

DE DEMANDER à la Ville de prendre en considération les percées visuelles et les panoramas, et de mener une étude des percées visuelles par rapport à l'îlot Dorchester

DE DEMANDER à la Ville de valider ou d'invalider les propos tenus par le promoteur soutenant qu'un projet respectant le PPU Saint-Roch à l'îlot Dorchester ne pourrait pas être rentable et de prendre acte des conséquences importantes d'un scénario ou de l'autre

Adopté à l'unanimité.

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 3

- Commentaire : plutôt que de limiter le nombre d'étages il faudrait demander au promoteur de respecter la hauteur prévue au PPU
- Commentaire : les promoteurs ont l'habitude d'épuiser les citoyens pour obtenir l'approbation de leur projet.
- Commentaire : le PPU autorise déjà des projets trop élevés.
- Commentaire : il faudrait demander dans la résolution adressée à la Ville de respecter la perspective architecturale de la ville de Québec et les possibilités de percées visuelles.
- Commentaire : il faudrait demander dans la résolution adressée à la Ville de considérer davantage la question du logement social.

La résolution finale est adaptée selon les remarques des citoyens avant d'être adoptée.

Patrimoine

Mme Mélissa Coulombe-Leduc évoque la trousse conçue par la ville à destination des propriétaires du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Rayonnement

Aucun point n'est abordé.

24-11-08 Administration

Trésorerie

En l'absence de la trésorière, le point mensuel sur l'état des finances est reporté au prochain conseil.

Paiement de la secrétaire de rédaction

Résolution CQSJB 24- 63 - Paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE Willem Fortin, DUMENT APPUYÉE PAR Marianne Charbonneau, IL EST RÉSOLU de payer à Mme Margaux Bruet la somme de 120\$, correspondant au procès-verbal de la rencontre d'octobre 2024 sur réception de la facture.

Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

Fonctionnement

Aucun point n'est abordé.

24-11-09 Deuxième période de questions du public

- Commentaire : Les modifications de circulation sur la rue Saint-Olivier risquent de compliquer l'accès au quartier qui se fait par cette même rue.
- Question : les contraintes règlementaires et bancaires encadrant l'auto-construction sont importantes mais existe-il des mesures à la ville pour accompagner et encourager des auto-constructions ?

> Retour Mme Mélissa Coulombe-Leduc : il est possible de bâtir une maison unifamiliale sur un terrain vacant acquis dans Saint-Jean Baptiste. Pour le moment les mini-maisons ne sont pas permises dans la Cité Limoilou.

- Question : à la rencontre du 23 octobre sur l'îlot Dorchester il a été évoqué une trentaine de mémoires produits et déposés. Sont-ils en ligne ?

> Retour : oui ils le sont.

- Commentaire : il est désormais difficile de circuler sur la rue Saint-Olivier dans la nouvelle configuration de rue partagée.

24-11-10 Divers

Aucun point n'est abordé.

24-11-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Anthony Cadoret propose que la séance soit levée à 21h35.

M. Anthony Cadoret
Président de séance

M. Willem Fortin
Secrétaire du Conseil de quartier

ANNEXE 1

Résolution CQSJB 24-60 - Projet de sécurité routière 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a lancé une consultation publique sur la sécurité routière et que dans le cadre de cette consultation le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste a déposé un mémoire en janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette consultation, la Ville de Québec a adopté la Stratégie de sécurité routière 2020-2024;

CONSIDÉRANT QU'afin d'appuyer cette stratégie, la Ville de Québec a créé le Programme de soutien à la mobilisation dont les modalités permettent aux conseils de quartier de présenter des projets relatifs à la sensibilisation sur la sécurité routière de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce programme met à la disposition des conseils de quartier un montant maximal annuel de 3 000 \$ par année pour les années 2020 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste a organisé par le passé des activités de sensibilisation avec la collaboration du conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste est intéressé à être un demandeur partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la date limite du dépôt de la demande de subvention est le 30 novembre 2024;

SUR PROPOSITION DE WILLEM FORTIN, DÛMENT APPUYÉE PAR ISABELLE GOARIN, IL EST RÉSOLU de mandater Willem Fortin pour déposer, dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation et en respect de ses modalités, une demande de subvention à la Ville de Québec au montant de 6000 \$ conjointement avec l'organisme précédemment cité pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité.

ANNEXE 2

Résolution CA 24-61 - Mitigation du transit sur la rue Saint-Olivier

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sur la rue Saint-Olivier ne prévoient pas de mesures suffisantes pour atténuer le transit motorisé, au-delà de l'aménagement actuel et de l'abaissement de la limite de vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux, en l'absence de telles mesures, risquent de rendre la rue Saint-Olivier impraticable comme rue partagée sécuritaire notamment en raison de son utilisation comme axe transitoire, amplifié pendant les heures de pointes alors que les automobilistes cherchent à éviter le feu de circulation au coin du chemin Sainte-Foy et de la rue Salaberry ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et l'apaisement des rues doivent être priorités afin de favoriser un environnement propice aux différents modes de transport ;

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Olivier est fréquemment utilisée par les piétons, dont de nombreux enfants, et que son utilisation comme espace de vie et de déplacements actifs s'est grandement intensifiée pendant les travaux, un usage qui doit être préservé et encouragé après leur achèvement ;

CONSIDÉRANT QUE les réaménagements, en éliminant les trottoirs, favorisent une cohabitation sur la chaussée offrant un potentiel de convivialité, mais génèrent un sentiment d'insécurité en raison de l'absence de mesures concrètes pour réduire la vitesse des véhicules motorisés ;

SUR PROPOSITION DE ISABELLE GOARIN APPUYÉ PAR PASCAL GOBEIL, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de :

- Mettre en œuvre des mesures ambitieuses et concrètes d'atténuation du transit motorisé à l'entrée de la rue Saint-Olivier, tant en quantité qu'en vitesse ;
- Veiller à ce que ces mesures assurent le maintien d'un environnement apaisé et sécuritaire, propice aux différents usagers de la voie publique, incluant les piétons, cyclistes et autres modes de transport actif.

Adopté à l'unanimité.

ANNEXE 3

Résolution CQSJB 24-62 - Îlot Dorchester

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Trudel propose un projet incluant une tour de 20 étages à l'îlot Dorchester, demandant un changement au zonage actuel permettant un projet de 10 étages

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de citoyennes et de citoyens ont émis des préoccupations par rapport à l'impact visuel d'une tour de 20 étages près de la falaise à l'îlot Dorchester et que ces préoccupations portent aussi sur les hauteurs permises dans le PPU

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise propose de réduire le pourcentage minimum d'aire verte dans le cadre de son projet, dans un secteur à faible canopée

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction de plusieurs centaines de stationnements dans un secteur dense et que le transit de ces voitures aurait des impacts sur la qualité de vie dans le quartier Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT QUE le promoteur soutient qu'il ne serait pas possible de réaliser un projet rentable dans le cadre du PPU

SUR PROPOSITION DE WILLEM FORTIN D'UMENT APPUYÉ PAR MARIANNE CHARBONNEAU, IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER à la Ville de respecter minimalement le PPU en vigueur, notamment concernant la hauteur et le pourcentage d'aires vertes

DE DEMANDER à la Ville de faire pression afin de réduire le nombre de stationnements dans le projet du promoteur

DE DEMANDER à la Ville de faire pression afin d'augmenter la proportion de logements sociaux dans le projet du promoteur

DE DEMANDER à la Ville de prendre en considération les percées visuelles et les panoramas, et de mener une étude des percées visuelles par rapport à l'îlot Dorchester

DE DEMANDER à la Ville de valider ou d'invalider les propos tenus par le promoteur soutenant qu'un projet respectant le PPU Saint-Roch à l'îlot Dorchester ne pourrait pas être rentable et de prendre acte des conséquences importantes d'un scénario ou de l'autre

Adopté à l'unanimité.